



FICHE MÉTIERS | PRATICIENS PAYSAGISTE

DÉFINITION

Le paysagiste décrypte les caractéristiques d'un paysage et ses dynamiques et accompagne les acteurs de l'urbain dans sa compréhension. Il analyse et conçoit la composition paysagère d'espaces de toutes dimensions en prenant en compte l'ensemble des composantes du paysage : le bâti, le site et surtout, le végétal. Intervenant de la naissance à l'aboutissement d'un projet, il réalise des diagnostics paysagers et urbains, définit des orientations stratégiques, des actions et des prescriptions permettant de faire évoluer ou gérer un paysage. Il peut être sollicité en tant que conseil au titre de son expertise.

« Décrypte les caractéristiques d'un paysage et ses dynamiques et accompagne les acteurs de l'urbain dans sa compréhension »

TYPES DE MISSION

- Volet paysager des études de planification urbaine : plan paysage, SRCE, SCoT, PLU.
- Études urbaines pré-opérationnelles : diagnostics paysagers et urbains, scénarios d'évolution, plan guide, esquisse d'aménagement des espaces publics et paysagers.
- Volet paysager des études urbaines opérationnelles : cahier des préconisations urbaines architecturales et paysagères, cahiers des limites de prestations, fiches de lot, études d'impacts.
- AMO et conseil en paysage et gestion des espaces paysagers.
- Diagnostic et analyse de site et/ou des paysages.
- Conseils, recommandations et prescriptions paysagères : Chartes paysagères, Cahiers de recommandations.
- Plans de gestion des espaces paysagers.

FORMATION

- Ecoles supérieures du paysage